La Corrida de Cormontreuil : 18 novembre 2023

1. ORGANISATION :

Le DAC REIMS, organise conjointement avec la Mairie de CORMONTREUIL une course pédestre dénommée : «LA CORRIDA DE CORMONTREUIL » **le 18 novembre 2023**. Cette course est disputée en nocturne. Elle est partiellement solidaire, une partie des inscriptions (1€) étant reversée au téléthon

2. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne : **https://www.njuko.net/cdct2023** via le formulaire figurant sur le site.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur,

Soit • la copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running Loisir ou d'un Pass' Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (nota : la licence Athlé Santé de la FFA n'est pas valable pour faire une compétition)

Soit • la copie de sa licence délivrée par une fédération **MULTISPORTS** (ex UFOLEP) agréée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation

Soit • la copie de son certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied, ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation pour les non licenciés 18 ans et plus.

Soit • la copie du questionnaire de santé enfants ou une autorisation écrite , **pour les non licenciés de moins de 18 ans** signée par le représentant légal.

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation»

4. EPREUVES : La Corrida de CORMONTREUIL se décline en 3 courses :

•***Course 1*** :

19 H 00 U12 enfants nés en 2014-2013, course sur route de **1.5** km maxi. Sans classement ni chronométrage

•***Course 2*** :

19 H 15 U14 et U16 enfants nés en 2012-2009, course sur route de **3** km maxi.

•***Course 3*** :

19H45 Cadets à Masters (**nés en 2008 et avant**) course sur route de 8 km environ. Epreuve ouverte à toutes et à tous sauf pour raisons de sécurité, les catégories handisport (fauteuils roulants), licenciés ou non, âgés de 16 ans et plus. Les participants doivent respecter les consignes des signaleurs du parcours. Suivant les conditions météorologiques, possibilité d'épisodes hivernaux (neige, froid)

5. DROITS D'ENGAGEMENT:

Droits d'engagement : **incluant l'euro reversé au téléthon .**

• *Course 1* : 5 € • *Course 2* : 5 €

• *Course 3* : 12 € jusqu'au 17-11-2022, Départ à quelques mètres de la mairie de CORMONTREUIL, direction TAISSY Puis 15 € le jour J **.**

Possibilité d'inscription sur place dans la limite du nombre de dossards disponibles **fixé à 1200** pour la course 3.

Le circuit sera fermé à la circulation 1/2h avant le départ et rouvrira à l'arrivée du dernier participant.

5. DOSSARD :

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur. Retrait des dossards au Gymnase de la Paix, place Marcel BOUCHER, le jour de course à partir de 16 h, et au plus tard 15 minutes avant le départ. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

6. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Les récompenses seront remises au gymnase de la Paix. Sur les 3 distances, un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi et sera affiché. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents. Les meilleurs (es) de chaque course sont récompensés. Les classements sont publiés sur le site de l'organisateur sous 48 heures.

7. MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE :

En cas de conditions météo trop défavorables ou de circonstances dangereuses pour les bénévoles et les concurrents, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ ou annuler les courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours. En cas de conditions sanitaires trop défavorables (Covid), l'organisation se réserve le droit d'annuler les courses.

En cas d'annulation de la manifestation par arrêté préfectoral seul un remboursement partiel de l'inscription sera fait.

8. POSTES DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT :

L'épreuve est chronométrée. Des contrôleurs vérifieront la régularité de la compétition et pourront exclure les coureurs qui ne suivraient pas les instructions des signaleurs. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement à l'arrivée

9. DROITS A L'IMAGE :

En participant à cette manifestation, vous acceptez irrévocablement la captation photographique ou vidéographique de votre image. Ces images pourront être exploitées sous quelque forme que ce soit, par votre inscription, vous vous engagez à ne pas tenir responsable les photographes, ainsi que les responsables du DAC Reims, et toutes personnes agissant avec leur autorisation en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur, et de densité qui pourrait survenir lors de l'utilisation de photographies ou images.

10. ASSURANCE / RESPONSABILITE :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès d'AXA Assurances couvrant leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne prêtant son concours à l'organisation de la manifestation et désignés à cet effet.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L 321-4 du code du sport). Tous les participants dégagent les organisateurs de toutes les responsabilités / dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après la course

11. CONVIVIALITE : Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation : une buvette sera à la disposition des coureurs et des accompagnateurs pendant la durée des épreuves sur le site d'arrivée, sauf en cas de situation sanitaire (Covid) ne le permettant pas.